

Département du Morbihan  
Arrondissement de Pontivy

Canton de Moréac

**Commune de MORÉAC**

**ARRETÉ DU MAIRE**  
**N° 2024-394**

**AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE**

**DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie**

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

Vu la demande présentée le 3 septembre 2024 par Madame THOMAS Karine, domicilié 19 Résidence de Malabry 56500 Moréac,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame THOMAS Karine est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie du samedi 14 septembre 2024 à 20h au dimanche 15 septembre 2024 à 01h00, à l'occasion d'une soirée dansante des années 80 à Moréac à la salle An Ty Roz. À charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 6 septembre 2024

Pour Le Maire,



Le Maire  
Pascal ROSELIER